

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020

COMPTE RENDU

Excusés :

- Madame Fabienne JEUNE, pouvoir à Madame Martine QUATRESSOUS,
- Monsieur Christian HUSSON,
- Monsieur Édouard MAHIEU, pouvoir à Monsieur Jacques de CHABANNES.

Absent :

- Valentin MARTIN.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

- un contrat pour l'assurance protection fonctionnelle a été conclu avec la SMACL pour un montant de 77,21 € pour l'année 2020.

1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

En raison d'une surcharge d'activité au niveau des services techniques et d'un retard pris en raison du confinement, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique, à temps complet.

2/ INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'attribuer une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

3/ SUBVENTIONS FAÇADES – RÉVISION.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter le dispositif d'octroi des subventions façades afin d'apporter plus de soutien aux propriétaires de la zone et d'élargir le périmètre de la zone concernée, par l'ajout de :

- la rue Billaudy dans le périmètre des aides
- l'intégration des marquises parmi les travaux pris en compte dans le dispositif pour leur intérêt architectural

4/ VENTE TERRAIN – RUE DU 3ÈME MILLÉNAIRE.

Par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Gérard BOUCHET) le conseil municipal décide de céder une parcelle de terrain à M et Mme PEAN, rue du 3ème millénaire, d'une superficie de 450 m² au prix de 18 € le m² afin de leur permettre de réaliser des travaux d'extension de leur maison d'habitation.

5/ TAUX DE FISCALITÉ 2020 - APPROBATION -

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les travaux de la commission des finances et vote le maintien des taux d'imposition ; ils s'élèvent à 14,18% pour le foncier bâti et à 33,56 % pour le foncier non bâti. Il est rappelé que, du fait de la réforme de la fiscalité directe, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le conseil municipal accepte par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Mauricette SAVEY et Mme Marie Claude COLLANGE) d'attribuer les subventions aux associations qui ont déposé des demandes (cf tableau ci-joint).

7/ CATÉGORIE DES DÉPENSES À IMPUTER À L'ARTICLE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES ».

Le Conseil accepte à l'unanimité d'imputer la liste de catégories de dépenses présentées

sur l'article comptable « Fêtes et Cérémonies ».

8/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020.

a) Budget général 2020 : Le budget supplémentaire présenté et commenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante, il s'élève à 3 190 000 € en fonctionnement et à 2 800 000 € en investissement.

b) Budget annexe assainissement 2020: Le budget annexe assainissement supplémentaire est adopté à l'unanimité ; il s'élève à 490 000 € en fonctionnement et à 290 043 € en investissement.

9/ RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste présentée pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Monsieur le Directeur Départemental des Finances désignera parmi les 16 noms proposés pour chaque liste, les commissaires titulaires et suppléants qui siégeront à la CCID.

10/ JURÉS D'ASSISES – TIRAGE AU SORT.

Monsieur le Maire a procédé au tirage au sort de 5 électeurs de la Commune de LAPALISSE destinés à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises qui sera dressée au siège de la Cour d'Assises. La Commune de Lapalisse est regroupée avec les communes de Servilly et de Saint Clément : 2 électeurs de chacune de ces 2 communes seront également tirés au sort.

11/ TRAVAUX : AMÉNAGEMENT CENTRE SOCIO-CULTUREL – RÉHABILITATION EN BUREAU DE L'ÉTAGE DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire présente les plans d'aménagement prévisionnels et explique qu'il est nécessaire de réactualiser les plans de financement pour ces 2 programmes ; l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les plans de financement présentés pour la réalisation de ces 2 investissements :

- Aménagement de l'espace arrière du centre socio-culturel : 298 162 € HT
 - Subvention REGION : 100 000 €
 - Subvention DEPARTEMENT « Soutien aux aménagements d'espaces extérieurs publics » : 45 000 €
 - Solde à charge de la Commune : 153 162 €

- Réhabilitation de la Mairie : 450 000 €
 - Subvention ETAT – DETR 2020 : Programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux : 100 000 €
 - Subvention ETAT – DETR 2021 : Concours particulier pour l'accessibilité des PMR : 62 577 €
 - Subvention DEPARTEMENT : Soutien aux travaux sur le bâti, globalisé sur 2 ans, 135 000 €
 - Solde à charge de la Commune : 152 423 €

12/ MANDAT À MME LESME POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AUPRÈS DES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE ET DES VILLAGES ÉTAPES, AINSI QUE TOUTES LES INSTANCES AUXQUELLES LA COMMUNE PARTICIPE.

Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité, mandat à Madame LESME pour représenter la Commune auprès des Plus Beaux Détours de France et des Villages-Étapes.

13/ TOURISME – REMISE DE DOCUMENTS TOURISTIQUES - INFORMATION.

Le guide des Plus Beaux Détours de France, la carte des Villages-Étapes ainsi que le guide du Pays de Lapalisse » sont remis aux membres de l'assemblée. Une information relative à la clientèle « camping-caristes » est apportée en séance et transmise avec le présent compte rendu.

14/ DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS – DICRIM.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs pour ajouter le risque « pandémie » ; ce document sera consultable en Mairie et sur le site internet.

15/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER ET LE SIVOM VALLÉE DE LA BESBRE.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la convention qui permettra au Sivom Vallée de la Besbre de bénéficier de l'assistance des Services du Département - Bureau de la Qualité de l'Eau (BDQE) - pour l'exploitation du réseau d'assainissement.

16/ QUESTIONS DIVERSES.

A / Modification de la composition de la commission ANIMATION – ASSOCIATIONS – COMMERCE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier cette commission pour inclure Mme Mauricette SAVEY, conseillère déléguée aux animations ; la Commission est ainsi composée :

M. de CHABANNES Jacques, Président,
Mme SAVEY Mauricette, Vice Présidente,
Mme BOUILLET Fabienne,
M. GANTHER Jeannot,
M. TALABARD Marc,
M. BODIN Patrick,
Mme LESME Maria.

B / Motion contre le transfert de l'hélicoptère de la sécurité civile DRAGON 63 en Lozère :

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité une motion contre le transfert de l'hélicoptère de la sécurité civile DRAGON 63 vers Mende pour l'été, rendant ainsi l'intervention des urgentistes très difficile car ils sont en sous effectif dans notre département (22 en moins), et la décision a été prise de fermer alternativement les Services d'urgence d'un pôle sur les 3, impliquant nécessairement un transport aux urgences de Clermont Ferrand. Cette décision a été prise sans aucune concertation, sans explication ni justification. Il est important que les élus signifient leur désaccord et leur mécontentement pour ce transfert d'hélicoptère qui met en danger les secours à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Fait à LAPALISSE, le 6 juillet 2020

Le Maire,



Monsieur FERBOS a ensuite informé les élus du projet de conciergerie du territoire (les informations détaillées ont été transmises par mail le 30 juin 2020).